



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Mesdames et Messieurs,

La campagne de bourses des collèges pour l'année scolaire 2023-2024 a débuté le **1 septembre 2023 et se termine le 19 octobre 2023.**

Le professeur principal(e) de votre enfant a distribué, avec les documents de la rentrée, un flyer « dispositif d'aide financière bourse nationale de collège » qui vous explique la démarche à suivre pour faire la demande de bourse en ligne.

En cas de difficultés à faire cette demande en ligne vous pouvez télécharger un formulaire de bourses des collèges 2023-2024, sur le site www.education.gouv.fr, **OU** retirer un formulaire auprès du service intendance du collège.

Ce formulaire une fois complété, doit être déposé au service intendance, **OU** envoyé par mail à l'adresse suivante : int.0940625u@ac-creteil.fr, avec les pièces justificatives mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

Le service intendance

PJ : Flyer pour la demande en ligne.

Formulaire demande de bourse version papier.